

C'est donc avec une grande surprise et une profonde douleur, que Nous avons appris que même dans notre pays, où l'on proclame si haut la liberté religieuse, l'on a pu, au moyen de la légalité, tenter d'introduire ce système répréhensible et réprouvé des écoles neutres pour priver l'Eglise d'un droit inséparable du libre exercice du culte catholique, garanti par la foi des traités.

Dans une autre province de notre pays, habitée par des catholiques, l'on tente encore une fois contre les droits sacrés de l'Eglise une persécution sourde et diabolique. C'est le cœur ému, que nous avons entendu le vénérable pontife archevêque de Saint-Boniface, élever encore la voix contre cette iniquité.....

A la vue de cet état de choses par lequel on veut ravir la foi des enfants catholiques de Manitoba ; dépouiller l'Eglise de ses droits sacrés et indestructibles, notre cœur est navré de douleur. Nous ne pouvons pas, comme gardiens des prérogatives de notre sainte mère l'Eglise, rester froids spectateurs des persécutions que l'on veut lui faire subir. C'est un devoir de conscience pour nous de rappeler à tous les fidèles de nos provinces la vraie doctrine touchant le contrôle de l'Eglise sur l'éducation des enfants catholiques dans les écoles.

Sans vouloir entrer sur le terrain politique, Nous croyons dans la nécessité de proclamer ces principes et d'en réclamer l'application au nom de l'Eglise. Comme citoyens, nous pouvons faire des concessions ; mais comme catholiques, nous ne pouvons transiger. C'est aussi le devoir de tous les catholiques, à quelque parti, à quelque position sociale qu'ils appartiennent, de s'affirmer les enfants soumis et dévoués de l'Eglise. Il ne serait pas digne de ce nom, celui qui sacrifierait ces droits pour quelque considération d'un ordre inférieur. Ce serait une trahison de laisser persécuter l'Eglise et lui ravir ses enfants. C'est donc un devoir pour tous de prier, de travailler chacun dans sa sphère d'action, pour que justice parfaite soit rendue et cela sans troubler la paix qui est si nécessaire à la prospérité de notre pays.

On ne pouvait, certes, employer un langage plus clair et plus énergique !

Et Mgr Taché, aujourd'hui, comme toujours, réclame, de toutes manières, que justice soit rendue aux catholiques !

Après tout cela, ils sont bien effrontés ceux qui osent accuser nos évêques de mollesse ou de complaisance coupable. Que pouvaient-ils faire de plus ?

Les nouveaux Cardinaux

Le cardinal Lecot

S. E. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, est né le 8 janvier 1831, à Montescourt. Après avoir fait ses études classiques au petit séminaire de Compiègne, et ses études théologiques au séminaire de Beauvais, il professa pendant huit ans au petit séminaire de Noyon, entra ensuite, comme vicaire, à la cathédrale, et après la guerre de 1870, devint curé d'une des paroisses de Compiègne. Il a été nommé évêque de Dijon en 1886, et archevêque de Bordeaux en 1890.